

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avis

2002-SA-0013

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à un projet de décret modifiant le décret n°86-1037
du 15 septembre 1986 portant application de la loi du 1^{er} août 1905
sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services
en ce qui concerne la commercialisation des produits et substances
destinés à l'alimentation animale**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 17 janvier 2002 d'une demande d'avis relative à un projet de décret modifiant le décret n° 86-1037 du 15 septembre 1986 portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne la commercialisation des produits et substances destinés à l'alimentation animale.

Ce projet de décret vise à transposer, en droit français, les dispositions de la directive 2000/16/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 avril 2000 modifiant les directives 79/373/CEE du Conseil concernant la commercialisation des aliments composés pour animaux et 96/25/CE du Conseil concernant la circulation des matières premières pour aliments des animaux. Il modifie en conséquence le décret n° 86-1037 du 15 septembre 1986 relatif à la commercialisation des produits et substances destinés à l'alimentation animale.

Ce projet de décret étend la notion communautaire de "mise en circulation", déjà transcrite en droit français pour les matières premières par le décret n° 2000-778 du 23 août 2001, à l'ensemble des produits et substances destinés aux animaux. Il fixe également les modalités d'étiquetage complémentaires pour les matières premières issues des établissements agréés (numéro de lot, coordonnées et numéro d'agrément du producteur) et reprend pour les aliments la notion de date limite de garantie existant pour les additifs.

Ce projet de décret modifiant le décret n° 86-1037 du 15 septembre 1986 portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne la commercialisation des produits et substances destinés à l'alimentation animale **n'appelle pas sur le plan de l'évaluation des risques sanitaires et nutritionnels des aliments destinés aux animaux de remarques particulières** de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

**Pour le Directeur général de l'Agence
française de sécurité sanitaire des aliments
Par délégation**

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Monique ELOIT